

Assurer

La lettre de la
Fédération française
des sociétés
d'assurances

www.ffsa.fr



Succès confirmé pour les Rendez-vous de septembre

La 57^e édition des *Rendez-vous de septembre* (RVS) s'est déroulée à Monte-Carlo du 7 au 12 septembre 2013. Cette traditionnelle rencontre de la réassurance mondiale a rassemblé près de 2 800 personnalités du monde de l'assurance et de la réassurance.

Réassureurs, assureurs, courtiers, mais aussi agences de notation, de modélisation, actuaires, avocats, auditeurs, organismes de *run-off*... se retrouvent à l'occasion de ce grand forum. Les discussions pré-renouvellement permettent à ces acteurs de mieux appréhender l'évolution du contexte (ré)assurantiel et d'anticiper les besoins et les grandes tendances du secteur.

Au niveau mondial, le marché de la réassurance a généré en 2012 un chiffre d'affaires

brut de 227 milliards de dollars, en progression de l'ordre de 5,0%.

Les 10 premiers réassureurs représentent environ 60% de ce marché, essentiellement tiré par les pays industrialisés (principalement l'Europe s'agissant de l'offre de réassurance et l'Amérique du Nord s'agissant de la demande de réassurance).

Le chiffre d'affaires des sociétés de réassurance françaises a atteint 14,6 milliards d'euros en 2012, dont 4,3 milliards pour les filiales à l'étranger.

Les 10 premiers réassureurs mondiaux en 2012

(primes nettes en Mds US\$)

1. Munich Re : 35707
2. Swiss Re : 25394
3. Hannover Re : 16305
4. Berkshire : 15542
5. SCOR : 11257
6. Lloyd's : 10915
7. RGA : 7907
8. China Re : 6734
9. Partner Re : 4573
10. Everest Re : 3229

La réassurance en chiffres en 2012

- Des primes mondiales de 227 Mds\$, en croissance de 5 %, pour un taux de cession moyen de 5 %, plus important dans les branches autres que Vie (8 %);
- Une concentration importante du marché réassurance, particulièrement en Vie, mais l'émergence de nouveaux concurrents d'horizons divers;
- Des ratios combinés inférieurs à 100 % depuis 2001, sauf les années avec multitude d'événements naturels sévères;
- Une sinistralité catastrophe supérieure à 100 Mds\$ en 2005 et 2011 (dont Katrina et le tsunami au Japon), une plus grande fréquence d'événements moins importants en 2012 et 2013 malgré Sandy (30 Mds\$);
- La persistance d'une distorsion entre coût économique et coût assuré des événements naturels, donc une sous-assurance, en particulier dans les pays émergents;
- Des fonds propres qui augmentent plus vite que les primes,

- renforçant la solidité financière des groupes (192 Mds\$ au 31/12/2012);
- Des ratios réserves/primes brutes qui demeurent relativement élevés;
- Une rentabilité à long terme en baisse du fait des faibles taux d'intérêt, situation exigeant une amélioration de la marge technique;
- Un contexte de réglementation plus forte et de renforcement de la solvabilité, susceptible de faire augmenter la demande en réassurance comme substitut aux fonds propres;
- Le développement des produits alternatifs par le recours aux marchés financiers (Obligations Catastrophe notamment) favorisé par un contexte de faiblesse des taux d'intérêt (aujourd'hui estimé à 15 % du marché Catastrophe).

Retrouvez les chiffres de la réassurance sur www.apref.org

INTERVIEW



François Vilnet,
Président de L'APREF
(Association des
Professionnels de la
Réassurance en France)

Quel est l'impact des faibles taux d'intérêt actuels sur la réassurance ?

Les sociétés de réassurance sont diversement affectées par le niveau bas des taux, selon la structure de leurs actifs, de leurs portefeuilles et leur type de comptabilité. On peut souligner que l'impact est plutôt défavorable pour les branches longues, l'assurance vie ainsi que pour les réassureurs qui détiennent des actifs relativement liquides. Par ailleurs, l'effet sur les bilans ou comptes de résultat dépend du type de comptabilité de chaque

société (les plus et moins-values étant passées soit en compte de résultat soit au bilan).

L'impact à plus long terme dépendra également de l'évolution des taux. Les différents scénarii – stagnation sur une longue période, remontée progressive ou hausse brutale – n'ayant pas les mêmes conséquences. Dans tous les cas, les réassureurs ayant les actifs les plus liquides ou de faible durée seront favorisés.

Le niveau actuel des taux est globalement défavorable pour le secteur de la réassurance; leur inéluctable remontée va profiter au secteur à moyen terme.

Comment analysez-vous le développement de la réassurance alternative ?

Le phénomène de la réassurance alternative, qui existait déjà, s'accélère et a occupé une place importante dans les discussions lors des derniers *Rendez-vous de septembre*. Les nouveaux instruments financiers – obligations catastrophes, titrisation des risques Catastrophes Naturelles, etc. – proposent une solution alternative à la réassurance pour le transfert des grands risques, en particulier des catastrophes naturelles.

Plusieurs questions se posent néanmoins sur ce sujet :

- Le modèle est-il pertinent ? La plupart des investisseurs considèrent qu'il n'existe pas de corrélation entre les catastrophes naturelles et les marchés financiers. Il est vrai que les catastrophes survenues ces dix dernières années, d'une intensité « normale », n'ont pas affecté les marchés financiers. En revanche, en cas de catastrophe extrême, les marchés seraient probablement touchés et la corrélation serait d'autant plus forte que la catastrophe serait extrême.
- S'agit-il d'un phénomène durable ?

L'attrait de ce type de produits est en particulier lié à leur rendement, nettement supérieur aux taux d'intérêt sans risque actuels. Que se passerait-il en cas de remontée significative des taux ? Ces produits seraient-ils aussi prisés ?

- S'agit-il d'une menace pour les réassureurs ?

Il n'existe pas de convergence sur cette question. En tout état de cause, certains réassureurs proposent eux-mêmes ce type de produits. La réassurance alternative, facteur de concurrence, contraindra également les réassureurs à innover, ce qui est favorable pour le marché en général.

Comment voyez-vous l'avenir de la réassurance, à court et moyen termes ?

Du fait des bons résultats de la réassurance sur ces dix dernières années, le secteur ne connaît plus de problème de solvabilité. La surcapitalisation qui le caractérise aujourd'hui génère une concurrence plus forte entre acteurs du marché. Dans ce contexte, également marqué par des taux d'intérêt bas et par la concurrence des marchés financiers, plusieurs pistes d'actions s'offrent aux réassureurs :

- Distribuer davantage de capital aux actionnaires.
- Se diversifier : les réassureurs seront contraints de se diversifier, soit géographiquement (forte croissance prévue en Asie), soit en montant des filiales dans d'autres secteurs, soit par croissance externe. Le marché, quoique déjà concentré, présente en effet encore une marge de concentration.
- Innover : la pression des marchés financiers et des régulateurs subie par le secteur conduira ses acteurs à innover et à proposer des produits toujours mieux adaptés aux clients et aux nouvelles règles de solvabilité. ■

G20 : il y a urgence à adapter la régulation mondiale

La promotion de la diversification des systèmes de retraite, ainsi que la nécessaire prise en compte du long terme dans la régulation, étaient au cœur des interventions des organisations patronales lors des dernières rencontres du G20.

Dans le cadre de l'actuelle présidence russe du G20, s'est tenue, le 18 juillet 2013, la rencontre conjointe des ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 avec les partenaires sociaux. Les 5 et 6 septembre derniers, le sommet du G20 à Saint-Petersbourg, réunissait, quant à lui, chefs d'État et partenaires sociaux du Business 20 (les organisations patronales) et du Labour 20 (les organisations syndicales).

Promouvoir la diversification des systèmes de retraite

Bernard Spitz, Président de la FFSA et membre du B20, est intervenu en juillet lors de la rencontre avec les ministres du Travail et de l'Emploi sur le thème de l'impact du vieillissement démographique sur le marché de l'emploi et les finances publiques. Mandaté pour s'exprimer au nom des délégations allemande et française lors du tour de table, il a appelé à une réforme en profondeur du système des retraites, déclarant notamment :

« Les nations européennes dépensent aujourd'hui environ 10 % de leur PIB pour les retraites. Sommes considérables mais bientôt insuffisantes : le FMI prévoit que le coût budgétaire du vieillissement dans les pays du G20 sera de dix fois supérieur à celui de la crise économique. La hausse des dépenses de protection sociale, en creu-

sant la dette publique, empêche nos gouvernements d'investir efficacement et ceci particulièrement en période de récession. Bientôt, toutes nos ressources se trouveront mobilisées exclusivement pour payer les intérêts d'une dette abyssale. C'est à la fois inefficace et injuste pour nos enfants. Nous devons rééquilibrer plus équitablement entre les générations le fardeau de la dette afin de mieux investir dans notre avenir.

C'est pourquoi nous devons promouvoir la nécessaire diversification des systèmes de retraite. Des systèmes privés de retraite complémentaires, fondés sur des systèmes assurantiel et avec une réglementation appropriée approuvée par les partenaires sociaux, les assureurs et les gouvernements, protégeront les épargnants de risques excessifs tout en proposant une solution pérenne aux déficits actuels de nos régimes par répartition. Ainsi, les systèmes d'assurance par capitalisation, qu'ils soient sectoriels ou de branche, sont fondés sur l'épargne de long terme et doivent être encouragés. De même, les entreprises ne doivent pas être privées de la possibilité et de la liberté d'offrir aux travailleurs leurs propres systèmes d'épargne complémentaires. Enfin, les citoyens doivent également être encouragés à épargner davantage afin de se

constituer des revenus diversifiés pour leurs retraites futures. Seule une telle diversification permettra de réduire les risques encourus, chacun à leur façon, par les différents systèmes de retraite. »

Faire évoluer le paradigme de la régulation mondiale : une nécessité réaffirmée lors du sommet du G20 des 5 et 6 septembre 2013

Bernard Spitz représentait Pierre Gattaz lors du sommet de Saint-Petersbourg en tant que Président du Pôle International et Europe du MEDEF.

À cette occasion, il a insisté sur l'insuffisante prise en compte de la dimension de long terme dans la régulation internationale actuelle, en contradiction avec les besoins de l'économie.



Intervention de Bernard Spitz, Président de la FFSA, lors de la rencontre des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 avec les partenaires sociaux.

Soulignant l'urgence d'adapter la régulation mondiale pour favoriser la croissance, la création d'emplois et pour prévenir les crises futures, le Président de la FFSA a dénoncé les risques de biais court-termistes de certaines normes comptables ou prudentielles.

Il a insisté sur le besoin des employeurs des 20 de disposer d'un environnement réglementaire stable et coordonné, qui leur donne une meilleure visibilité à moyen et long termes, visibilité essentielle pour décider de leurs investissements. Cette nécessité a été approuvée par l'ensemble des représentants du B20 présents à Saint-Petersbourg et intégrée dans leurs recommandations aux chefs d'État remises le lendemain au Président Poutine au nom du B20. ■

Pratique de l'activité physique ou sportive : les Français prêts à faire mieux !

La deuxième enquête d'Assureurs Prévention sur le niveau d'activité physique ou sportive et de sédentarité de la population française adulte confirme une insuffisance d'activité des Français.

Les Français ont un niveau d'activité physique insuffisant...

Les résultats de cette étude montrent que 80% des Français n'atteignent pas 10 000 pas par jour (objectif recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé) et que 50% des seniors sont sédentaires avec moins de 5 000 pas par jour. Par ailleurs, 51% des 18-64 ans et 47% des 65-75 ans pratiquent régulièrement une activité physique ou sportive. Rappelons que de nombreuses études confirment désormais que les personnes âgées physiquement actives se maintiennent en bonne santé beaucoup plus longtemps que leurs pairs sédentaires.

À noter également d'importantes disparités entre les Français, liées notamment :

- à l'âge, pour le nombre de pas effectués par jour ;

- à la pratique d'un sport, élément catalyseur d'une bonne hygiène de vie au quotidien ;
- à l'environnement professionnel, notamment concernant le temps travaillé assis ou debout ;
- au temps passé devant un écran ;
- au milieu socio-professionnel, qui influence la pratique et la nature des activités physiques ou sportives ;
- à l'état de santé.

... mais sont prêts à changer leur comportement !

L'étude permet de constater que les Français qui reconnaissent les bénéfices d'une activité physique ou sportive sur leur santé sont plus actifs et effectuent en moyenne 7 482 pas par jour, contre 5 049 pas pour les sujets non convaincus.

Par rapport à un changement de comportement au profit



Chiffres clés de l'enquête

7 539 : c'est la moyenne du nombre de pas par jour effectués en semaine contre 7 018 pas le week-end et 6 759 pas les jours fériés.

29% des personnes interrogées déclarent manquer de temps, en dehors de leur travail, pour pratiquer une activité physique ou sportive. 26% déclarent manquer d'envie.

82% des 18-24 ans et 60% des 65-75 ans sont prêts à changer de comportement au profit d'une activité physique ou sportive régulière.

d'une activité physique ou sportive régulière qui permettrait d'atteindre l'objectif des 10 000 pas, 40% des Français interrogés se disent « probablement » prêts, 28% « certainement » prêts et 25% « peut-être » prêts.

Comme lors de l'étude précédente menée en 2012, les principaux freins à l'activité physique ou sportive sont le manque de temps, le manque d'envie ou le

manque d'infrastructures.

Chez les seniors (65-75 ans), le manque d'envie est le principal frein à la pratique d'une activité physique ou sportive (42%), avant le manque de temps (17%) et l'état de santé (13%).

Retrouvez la synthèse de l'enquête 2013 sur

www.assureurs-prevention.fr

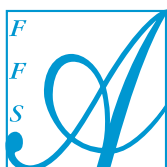
Dimanche 29 septembre 2013 : un événement bon pour la santé organisé au cœur de Paris

Promouvoir l'activité physique en donnant aux Français des solutions simples pour atteindre 10 000 pas par jour est un véritable enjeu de santé publique. Les résultats de l'enquête 2013 d'Assureurs Prévention ont conduit l'association à organiser, le dimanche 29 septembre 2013, le premier événement

« On va bouger ! Objectif 10 000 pas par jour ». Destiné à faire (re) découvrir les bienfaits de l'activité physique sur la santé, cet événement qui se déroulera sur les quais de Seine, Rive Gauche de 10h00 à 20h00, permettra à chacun de s'approprier des solutions très simples afin de bouger davantage au quotidien.



Retrouvez toutes les informations pratiques et le programme de l'événement sur www.onvabouger.fr



Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances

Lettre d'information éditée par la Fédération française des sociétés d'assurances

26 bd Haussmann – 75311 Paris Cedex 9
Tél. : 01 42 47 94 08
www.ffsa.fr

Directeur de la publication : Jean-François Lequoy

Directeur de la rédaction : Arielle Texier

Rédacteurs : Delphine Deleval et Cécile Martin

Conception/réalisation : B R I E F

Crédit photo : Guido Vrola - Fotolia.com ; IOE ; DR.

ISSN : 1169-4319 Dépôt légal : septembre 2013

Impression : FFSA – 26 bd Haussmann – 75311 Paris Cedex 9